

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

12 MAI 2010

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. NUNZI

M. Guillamat quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

30 – 06 mai 2010

ACQUISITION FONCIERE AU BRESIDOU - TERRAINS INDIVISION GAMEL

Considérant que les terrains concernés constituent un emplacement réservé n°18 au Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'une voie d'accès et d'un parking au Brésidou

Considérant l'intérêt communal de cette acquisition pour une cession amiable à la commune

Considérant l'étude géotechnique confirmant la faisabilité du projet

Considérant l'estimation des domaines en date du 03 novembre 2008

Vu le courrier de Maître Claude SALORD Notaire à Saint Nicolas confirmant l'accord des conjoints GAMEL pour une cession amiable à la commune de Moissac

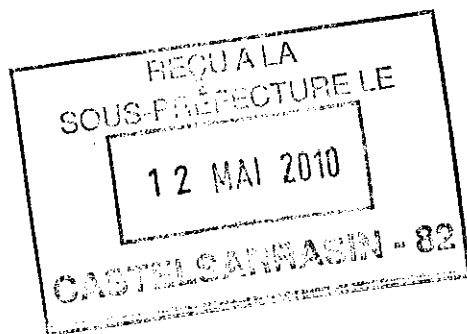
Le conseil municipal après en avoir délibéré, 25 Voix Pour, 4 Abstentions (MM Benech, Gauthier et Mmes Nicodème et Galho) et 3 Voix contre (MM Charles et Roquefort et Mme Rollet)

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section DN numéro 546, 944 et 947 d'une superficie de 4584 appartenant à Monsieur Arnaud Jean-Philippe GAMEL demeurant lieu dit Couget ; 82210 Saint Nicolas de la Grave et à Madame Emmanuelle Véronique GAMEL épouse SORIA demeurant 48 avenue des Coteaux 66140 Canet en Roussillon,

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 110 000€(cent dix mille euros) versé en deux fois aux dates suivantes :

55 000 € le 1^{er} septembre 2010
55 000 € le 1^{er} avril 2011

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente afférent



Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :